Mise à jour de l'ACMC sur la préparation technique de T+1

Voici le deuxième bulletin bimestriel de l'ACMC présentant l'état d'avancement de la préparation des intervenants qui connectent et fournissent des services aux sociétés dans l'ensemble des marchés de capitaux du Canada. S'assurer que les transactions sont traitées du début à la fin du processus, de la façon la plus automatisée, sans augmenter les échecs, n'est pas chose aisée. Les résultats du sondage récent de l'ACMC soulignent la nécessité que les intervenants sectoriels soient rassurés tant sur leur propre état de préparation à T+1 qu'à celui de l'infrastructure, des bureaux de services, des fournisseurs de technologie et des contreparties – le secteur dans son ensemble – aux fins de succès du passage au règlement le jour suivant. Vous avez des suggestions ou désirez faire le point sur la situation? Écrivez-nous à info@ccma-acmc.ca.

En cours de planification — portail de rappel de prêts de titres indépendant des fournisseurs

TMX prévoit développer un portail de prêt de titres destiné aux agents prêteurs et aux emprunteurs utilisant différents fournisseurs (comme Equilend, FIS, Pirum) afin de recevoir, transmettre et télécharger des notifications. Ce portail favorisera un traitement plus aisé et plus fiable des rappels de prêts de titres en rationalisant le processus depuis le bénéficiaire direct, qui informe un prêteur mandataire de la nécessité d'un rappel, jusqu'au prêteur mandataire qui communique l'information à l'emprunteur afin de procéder au rappel. Aucune modification n'est apportée au processus actuel de la CDS pour effectuer le rappel, c'est-à-dire que les adhérents de la CDS traiteront les prêts et les rappels via la fonction de mise en gage ou en tant que règlement individuel (RI). Le service prévu s'apparente au service de messagerie de rappel de prêt d'actions SMART/Track de la DTCC, avec des améliorations additionnelles.

Délai : TMX prévoit :

- Finaliser, d'ici fin août 2023, les champs obligatoires et facultatifs requis pour l'ensemble des adhérents au marché et des fournisseurs, selon les résultats du sondage récent de l'Association canadienne des prêteurs de titres (ACPT) auprès des adhérents du secteur.
- Parachever un prototype de portail d'ici fin octobre 2023, avec des essais d'interopérabilité et d'alignement par des fournisseurs et de petits groupes d'utilisateurs entre septembre et novembre 2023.
- Permettre des essais de plus grande envergure entre décembre 2023 et février 2024.
- Mettre à disposition le portail pour des essais T+1 intégraux à l'échelle du secteur à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2024.

TMX prévoit que les sociétés non adhérentes à la CDS, comme les grands émetteurs de fonds et peut-être d'autres bénéficiaires directs, auront recours au service, car ce portail est axé sur l'échange d'information et n'est pas connecté aux systèmes de base de la CDS. Certains représentants sectoriels ont estimé que les coûts proposés pour le nouveau portail paraissaient généralement abordables.

Résoudre la question du traitement des cycles par lots

En dépit des bonnes nouvelles récentes afférentes à la Norme canadienne 24-101, le fait d'atteindre une concordance de 90 % des détails des transactions institutionnelles avant 3 h 59 (heure de l'Est) à T+1, puis de procéder au règlement en après-midi peut constituer encore un défi pour le secteur. Le traitement traditionnel par lots des systèmes existants durant la nuit (de 18 à 19 heures HE jusqu'à 3 à 5 heures HE le jour suivant, généralement) signifie que les entreprises ne peuvent plus compter sur un second cycle de traitement par lots pour la correction d'erreurs. La solution de marché intermédiaire de Torstone propose un traitement en continu, en temps réel et fondé sur des événements de marché, où les activités de fin de journée (report de date) ont lieu sur une période plus courte sans incidence sur les flux de transactions en cours ou sur l'utilisation des interfaces en ligne.

Principaux éléments de la solution de marché intermédiaire de Torstone (suite) :

- En production : maintenant.
- Prise en charge du client : 3 à 12 mois (selon la complexité des intégrations).
- Appui aux essais sectoriels T+1.

Dernières nouvelles de CIBC Mellon

- CIBC Mellon a parachevé ses évaluations technologiques et opérationnelles.
- Le développement pour les clients sera terminé d'ici fin 2023.
- CIBC Mellon sera prête à commencer les essais sectoriels en janvier 2024.

Dernières nouvelles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

La CDCC confirme ce qui sera modifié ou non, lors du passage à T+1 des produits dérivés canadiens.

Cycle actuel	Cycle à venir
L'exercice d'options, les assignations et les appels d'offres sur contrats à terme (actions, FNB et titres à revenu fixe) sont traités par la CDCC à une date de règlement T+2. Remarque : le FNB Purpose Bitcoin est présentement réglé à un cycle T+1 et le demeurera.	• La date de règlement standard pour l'exercice d'options, les assignations et les soumissions de contrats à terme sera T+1 (jour ouvrable suivant), sans modification (i) du processus d'expiration (ii) de l'heure limite de 22 h 30 HE le jour T pour soumettre les transactions au CDSX directement ou via la contrepartie centrale de compensation (CCP), (iii) des délais de livraison de fichiers et de rapports, ou (iv) du moment de l'exercice et de l'assignation des BTCC. • La CDCC publiera des modifications mineures aux règles pour sollicitation de commentaires (objectif : 26 octobre 2023). • Les adhérents de la CDCC pourront mettre à l'essai les processus de la CDCC durant un laps de deux semaines (date à déterminer) au cours de la période d'essai de la CDS à l'échelle sectorielle (hiver/printemps 2024). • La CDCC apportera des modifications à la configuration des systèmes durant la fin de semaine du 25 au 26 mai 2024 pour faciliter la migration vers un cycle de règlement standard T+1.

Information réglementaire des rapports de données en cours d'élaboration

L'article 5.1 de la Norme canadienne (NC) 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles exige que les agences de compensation, comme la CDS, transmettent aux organismes de réglementation le formulaire 24-101F2 avec les données sur l'appariement des opérations institutionnelles globales et individuelles des adhérents. En prévision des modifications finales apportées par les ACVM à la NC 24-101, la CDS procède aux modifications suivantes afférentes à la déclaration de statistiques sur l'appariement des opérations institutionnelles, heure de l'Est.

- Le jour de la transaction (T) : midi, 16 heures (clôture du marché) et 19 h 30.
- À T+1 : 3 h 59, midi, 16 h (échange de paiement) et 23 h 59.
- Supérieur à T+1.

Si les ACVM n'acceptent pas la recommandation proposée par l'ACMC, la CDS indique que d'autres modifications et développements seront nécessaires.